

Votre contact en direct 057katia.leblanc01@pole-emploi.net

C57/ID012/HC5P

M. CASTEL CHRISTOPHE BATIMENT C1 RESIDENCE LES ETANGS 18 RUE DE LA RONCE 92410 VILLE D AVRAY

Références à rappeler numéro identifiant 1347516S

ISSY LES MOULINEAUX, le 19 avril 2022

HC5P

RELEVE DE SITUATION DU 04/04/2022

PERIODE DU 01/03/2022 AU 31/03/2022 (31 jours)												
Mars 2022	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
allocation de retour à l'emploi formation							31	2118,85	111,60		88,35	1918,90
Allocations dues (1) 1918,90										1918,90		

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues	
1918,90	0,00	0,00	0,00	1918,90	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 88,35 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 4,40 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE

Références à rappeler

numéro identifiant 1347516S

REGLEMENT DU 06/04/2022

Règlement de 1918,90 euros par virement bancaire au nom de M. CASTEL CHRISTOPHE Domiciliation : FR7630004013080000008785803 BNPAFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/03/2022

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 09/01/2021 : 391 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 339

Allocation brute d'un montant journalier de 68,35 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 119,91 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).